

Demandeur:

**GAEC FERME DES
CHATAIGNIERS**

**GUILLET SANDRINE, GUILLET
SYLVAIN & MOREL PATRICK**

Site principal objet de ce dossier

**3 La Ferme Neuve
LA CHAPELLE DU FEST
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

Sites annexes objet de ce dossier

**Site 2 : La Huberdière
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

**Site 3 : Le Calenge
50810 ST-JEAN-D'ELLE**

PJ 21 : ANNEXES

JANVIER 2024

LISTE DES ANNEXES DE LA PJ 21

ANNEXE 1
ACTES ICPE

ANNEXE 2
ANALYSES D'EAU DU FORAGE ET PUIT DE L'EXPLOITATION - ATTESTATIONS DE DECLARATION DES FORAGES

ANNEXE 3
ANALYSES DE SOL

ANNEXE 4
ANALYSES D'EFFLUENTS

ANNEXE 5
CONTRAT DE DERATISATION ET LOCALISATION DES PIEGES

ANNEXE 1
ACTES ICPE

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stockage paille - FERME DES CHATAIGNIERS sur la commune principale de l'AIOT 3 La Ferme Neuve 50160 Saint-Amand-Villages.

La référence de votre dossier est A-4-N6XC54UOPI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/01/2024 à 12h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32650503900148**

Organisme : **A G C NORMANDIE OUEST**

Nom : **GERARD**

Prénom : **PAUL**

Fonction : **CHARGE D'ETUDE**

Adresse électronique : **pgerard@no.cerfrance.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 233069345**

Personne morale

N° SIRET **84273520100019**

Raison sociale **GAEC FERME DES CHATAIGNIERS**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 SAINT-AMAND-VILLAGES

50160 ST AMAND VILLAGES

Signataire

Nom : **GUILLET**

Prénom : **Sandrine**

Qualité : **Associé**

Adresse électronique : **fermedeschataigniers@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 607903663**

Référent

Nom : **GUILLET**

Prénom : **Sandrine**

Fonction : **Associé**

Adresse électronique : **fermedeschataigniers@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 607903663**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **fermedeschataigniers@orange.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Stockage paille - FERME DES CHATAIGNIERS**

Description des activités :

L'exploitation dispose d'un stockage de paille et de foin, sous hangars, situé sur le site principal « La Ferme Neuve ». La paille est utilisée comme litière et dans l'alimentation pour les bovins. Le foin est utilisé comme fourrage alimentaire pour les bovins. La surface de toit est de 1 435 m² répartie sur trois bâtiments de stockage (A, D et E). A raison d'une hauteur moyenne de 6 m, le volume de stockage est estimé à 8 610 m³. Ce stockage est situé à plus de 15 m de tous les produits et installations susceptibles de produire des effets toxiques ou des explosions en cas d'incendie du stockage. Par ailleurs, les bâtiments de stockage sont facilement accessibles aux services de secours. Les pétitionnaires tiennent à jour un état des quantités stockées, précisant la localisation et la nature des produits stockés. Ce document est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours ainsi que de l'inspection des Installations Classées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

X : 409132

Y : 6892148

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 8610 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchets. Il s'agit d'une installation de stockage de paille et de foin.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Bassin de réserve incendie**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Sur le site, un bassin d'un volume de 300 m3 couvre dans un rayon de 200 m l'intégralité des bâtiments à défendre. Cette réserve en eau est accessible aux engins d'intervention des secours. Elle a est également référencé sous le numéro 50444-00900 par le SDIS 50. Divers extincteurs poudre ABC et CO2 de 2 à 6 kg sur l'ensemble du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_Declaration_GAEC_FERME_CHATAIGNIERS_2023.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Site_Ferme_Neuve_CADASTRE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Site_Ferme_Neuve_MASSE.pdf

ANNEXE 2

ANALYSES D'EAU DU FORAGE ET PUIT DE L'EXPLOITATION - ATTESTATIONS DE DECLARATION DES FORAGES

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyses. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSES

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
LA CHAPELLE DU FEST
3 LA FERME NEUVE

50160 ST AMAND

Point de surveillance

Nature : Eau consommation animale
(ext) Nom et prénom éleveur : FERME DES CHATAIGNIERS
(ext) Type d'eau : Forage
(ext) Traitement : Chlore
(ext) N° cheptel : 50122003
(ext) Commune : LA CHAPELLE DU FEST
(ext) Localisation : BATIMENT INTERIEUR

Prélèvement

Date de réception : 12/12/2023 10:33
Prélevé par : CLIENT GDS50 BRETTE

(ext) Date de prélèvement : 12/12/2023 09:30

Echantillon n° M.2023.155661-1-1

Motif : 050000 GDS MANCHE
Analyse débutée le : 12/12/2023
Observation(s) :

Type d'analyse :
Bon de commande :

Analyse	Site (#)	Résultat	Unité	Méthode	Limite qualité	Référence qualité
Microbiologie des eaux						
(c) Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	LM	23	UFC/ml	NF EN ISO 6222		200
(c) Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	LM	32	UFC/ml	NF EN ISO 6222		200
(c) Bactéries coliformes	LM	< 1	UFC/100 ml	NF EN ISO 9308-2		0
(c) Escherichia coli	LM	< 1	UFC/100 ml	NF EN ISO 9308-2	0	
(c) Entérocoques (filtration)	LM	< 1	UFC/100 ml	NF EN ISO 7899-2	0	
(c) Bactéries et spores sulfito-réductrices	LM	< 1	UFC/100 ml	NF EN 26461-2		0
Chimie des eaux						
(c) Nitrates	LM	67.2	mg/l NO3	NF ISO 15923-1	50,0	
(c) pH	LM	6.9	unité pH	NF EN ISO 10523		Entre 6,5 et 9
Température de la mesure du pH	LM	20.5	° C			
(c) Titre hydrotimétrique	LM	10.8	°F	NF T 90-003		
(c) Turbidité Néphélométrique	LM	0.40	NFU	NF EN ISO 7027-1	1	
Métaux et Métalloïdes						
(c) Fer total	LM	26.9	µg/l	NF EN ISO 17294-2		200
(c) Manganèse total	LM	11.1	µg/l	NF EN ISO 17294-2		50

(Ne) = nombre estimé

(e) : analyse effectuée par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'Environnement, dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(#) Site d'exécution : LE = LABÉO EURE ; LFD = LABÉO FRANK DUNCOMBE ; LO = LABÉO ORNE ; LM = LABÉO MANCHE ; ST = Sous-traitance

RAPPORT D'ANALYSE DEFINITIF N° M.2023.155661-1-1

Page 1 / 2

Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

N° demande : M.2023.155661

Les données externes préfixées « (ext) » fournies par le client ne sont pas de la responsabilité du laboratoire.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, et ses caractéristiques associées ne sont pas de la responsabilité du laboratoire, dès lors qu'il ne réalise pas le prélèvement ou l'échantillonnage.

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyses. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

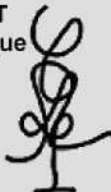
Selon l'arrêté du 30 décembre 2022, les résultats en rouge et gras sont au-delà des limites de qualité.

Selon le code de la Santé Publique, les résultats sont non conformes aux limites de qualité.

Cette déclaration ne tient pas compte des incertitudes de mesures.

Saint Lô, le 15/12/2023

Céline PASSIGNAT
Signataire technique



Sont destinataire(s): FERME DES CHATAIGNIERS / GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MANCHE

(e) : analyse effectuée par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'Environnement, dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(#) Site d'exécution : LE = LABÉO EURE ; LFD = LABÉO FRANK DUNCOMBE ; LO = LABÉO ORNE ; LM = LABÉO MANCHE ; ST = Sous-traitance

Récepissé de déclaration

Références

Numéro :	766708	Statut :	Transmise
Type :	Régulariser des ouvrages	Date de transmission	11/01/2024
Nom du projet :	FORAGE FERME NEUVE		

Caractéristiques

Période envisagée des travaux	du 01/01/2024 au 11/01/2024
Fonction :	EXPLOITATION/EAU
Usage :	Abreuvement
Substance :	
Volume :	15000,0 m ³ /an
Relation entre les ouvrages :	

Acteurs

Déclarant :	SANDRINE GUILLET
Adresse :	3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Téléphone :	- (mobile) / 0607903663 (fixe)
Courriel :	fermedeschataigniers@orange.fr
Maître d'Ouvrage :	GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
SIRET :	84273520100019
Adresse :	3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Contact :	null
Téléphone :	null
Courriel :	fermedeschataigniers@orange.fr

Informations réglementaires

Vous avez déclaré cet (ces) ouvrage(s) au titre de l'article L411-1 du Code Minier.
Compte-tenu des informations déclarées, d'autres réglementations pourraient s'appliquer à votre projet, comme la Loi sur l'eau ou celle des forages domestiques.

Code BSS : null
Nature : Forage
Nom usuel FORAGE FERME NEUVE
Verticalité : Vertical sur 30.0 m
Adresse : 3 La Ferme Neuve, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Référence cadastrale null
Coordonnées -0,98188 DD, 49,06308 DD (WGS 84), Carte géoréférencée (type IGN)
Altitude : 101,99 m
Nappe ou aquifère

Prélèvement 15000,0 m³/an
Débit envisagé 10,0 m³/h

Propriétaire : GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
Adresse : 3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Téléphone : - (mobile) / 0607903663 (fixe)
Courriel : fermedeschataigniers@orange.fr

Maître GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
Adresse : 3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Téléphone :
Courriel : fermedeschataigniers@orange.fr

Entreprise de forage
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyses. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSES

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
LA CHAPELLE DU FEST
3 LA FERME NEUVE

50160 ST AMAND

Point de surveillance

Nature : **Eau consommation animale**
(ext) Nom et prénom éleveur : FERME DES CHATAIGNIERS
(ext) Type d'eau : Forage
(ext) N° cheptel : 50122003
(ext) Commune : LA CHAPELLE DU FEST
(ext) Localisation : BATIMENT EXTERIEUR AVANT TRAITEMENT

Prélèvement

Date de réception : 12/12/2023 10:33
Prélevé par : CLIENT GDS50 BRETTE

(ext) Date de prélèvement : 12/12/2023 09:30

Echantillon n° M.2023.155661-1-2

Motif : 050000 GDS MANCHE
Analyse débutée le : 12/12/2023
Observation(s) :

Type d'analyse :
Bon de commande :

Analyse	Site (#)	Résultat	Unité	Méthode	Limite qualité	Référence qualité
Microbiologie des eaux						
(c) Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	LM	> 300	UFC/ml	NF EN ISO 6222		200
(c) Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	LM	290	UFC/ml	NF EN ISO 6222		200
(c) Bactéries coliformes	LM	> 200	UFC/100 ml	NF EN ISO 9308-2		0
(c) Escherichia coli	LM	11	UFC/100 ml	NF EN ISO 9308-2	0	
(c) Entérocoques (filtration)	LM	2	UFC/100 ml	NF EN ISO 7899-2	0	
(c) Bactéries et spores sulfito-réductrices	LM	> 80	UFC/100 ml	NF EN 26461-2		0
Chimie des eaux						
(c) Nitrates	LM	41.3	mg/l NO3	NF ISO 15923-1	50,0	
(c) pH	LM	6.6	unité pH	NF EN ISO 10523		Entre 6,5 et 9
Température de la mesure du pH	LM	20.2	° C			
(c) Titre hydrotimétrique	LM	12.8	°F	NF T 90-003		
(c) Turbidité Néphélométrique	LM	0.50	NFU	NF EN ISO 7027-1	1	
Métaux et Métalloïdes						
(c) Fer total	LM	6.0	µg/l	NF EN ISO 17294-2		200
(c) Manganèse total	LM	12.2	µg/l	NF EN ISO 17294-2		50

(Ne) = nombre estimé

(e) : analyse effectuée par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'Environnement, dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(#) Site d'exécution : LE = LABÉO EURE ; LFD = LABÉO FRANK DUNCOMBE ; LO = LABÉO ORNE ; LM = LABÉO MANCHE ; ST = Sous-traitance

RAPPORT D'ANALYSE DEFINITIF N° M.2023.155661-1-2

Page 1 / 2

Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

N° demande : M.2023.155661

Les données externes préfixées « (ext) » fournies par le client ne sont pas de la responsabilité du laboratoire.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, et ses caractéristiques associées ne sont pas de la responsabilité du laboratoire, dès lors qu'il ne réalise pas le prélèvement ou l'échantillonnage.

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyses. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

Selon l'arrêté du 30 décembre 2022, les résultats en rouge et gras sont au-delà des limites de qualité.

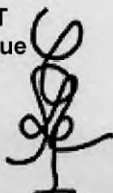
Selon l'arrêté du 30 décembre 2022, les résultats en bleu et italique sont au-delà des références de qualité.

Selon le code de la Santé Publique, les résultats sont non conformes aux limites et aux références de qualité.

Cette déclaration ne tient pas compte des incertitudes de mesures.

Saint Lô, le 15/12/2023

Céline PASSIGNAT
Signataire technique



Sont destinataire(s): FERME DES CHATAIGNIERS / GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MANCHE

N°	Site	Produit	Essai	Unité	Résultat	Limite	Statut
1	LE
2	LE
3	LE
4	LE
5	LE
6	LE
7	LE
8	LE
9	LE
10	LE
11	LE
12	LE
13	LE
14	LE
15	LE
16	LE
17	LE
18	LE
19	LE
20	LE

(e) : analyse effectuée par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'Environnement, dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.
(#) Site d'exécution : LE = LABÉO EURE ; LFD = LABÉO FRANK DUNCOMBE ; LO = LABÉO ORNE ; LM = LABÉO MANCHE ; ST = Sous-traitance

Récepissé de déclaration

Références

Numéro :	766710	Statut :	Transmise
Type :	Régulariser des ouvrages	Date de transmission	11/01/2024
Nom du projet :	PUIT CALENGE		

Caractéristiques

Période envisagée des travaux	du 01/01/2024 au 11/01/2024
Fonction :	EXPLOITATION/EAU
Usage :	Abreuvement
Substance :	
Volume :	400,0 m ³ /an
Relation entre les ouvrages :	

Acteurs

Déclarant :	SANDRINE GUILLET
Adresse :	3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Téléphone :	- (mobile) / 0607903663 (fixe)
Courriel :	fermedeschataigniers@orange.fr
Maître d'Ouvrage :	GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
SIRET :	84273520100019
Adresse :	50160 Saint-Amand-Villages, France
Contact :	null
Téléphone :	null
Courriel :	FERMEDESCHATAIGNIERS@ORANGE.FR

Informations réglementaires

Vous avez déclaré cet (ces) ouvrage(s) au titre de l'article L411-1 du Code Minier.
Compte-tenu des informations déclarées, d'autres réglementations pourraient s'appliquer à votre projet, comme la Loi sur l'eau ou celle des forages domestiques.

Code BSS : null
Nature : Puits
Nom usuel PUIT CALENGE
Verticalité : Vertical sur 57.0 m
Adresse : 78 La Chasse Lanier, 50160 Saint-Amand-Villages, France
Référence cadastrale 0B
Coordonnées -0,96145 DD, 49,0661 DD (WGS 84), Carte géoréférencée (type IGN ou
Altitude : 131,8 m
Nappe ou aquifère

Prélèvement 400,0 m³/an

Débit envisagé 10,0 m³/h

Propriétaire : GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

Adresse : 3 LA FERME NEUVE, 50160 Saint-Amand-Villages, France

Téléphone : - (mobile) / 0607903663 (fixe)

Courriel : fermedeschataigniers@orange.fr

Maître GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

Adresse : 50160 Saint-Amand-Villages, France

Téléphone :

Courriel : FERMEDESCHATAIGNIERS@ORANGE.FR

Entreprise de forage

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

ANNEXE 3

ANALYSES DE SOL



Tour de PLAINES[®]

Votre synthèse analyse de sol

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

**LA CHAPELLE DU FEST
50160 SAINT AMAND VILLAGES**

559258

Distributeur :

SAS TERDICI VEGETAL

44 RUE DE LA HERVIERE

50800 COLOMBE

Code distributeur : 131440

aurea
AgroSciences

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
LA CHAPELLE DU FEST
50160 SAINT AMAND VILLAGES
Code agri : 559258

Tour de plaine imprimé le 05/12/2023

Vos parcelles

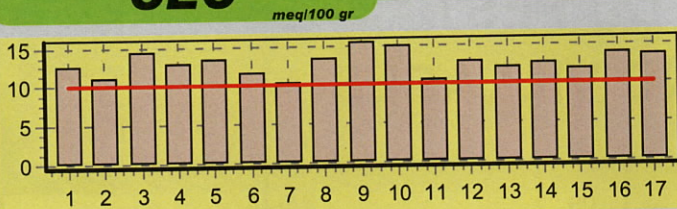
1 : FERME CONDE	12	25362392	21/11/2023
2 : EUGENE	13	27351763	21/11/2023
3 : BALANCON	5	27351765	21/11/2023
4 : PIECE EN FACE	6	27351767	21/11/2023
5 : LES FORGES	11	25440432	02/11/2022
6 : PATRICK	13	25440434	02/11/2022
7 : 13 HECTARES	13	25440436	02/11/2022

Vos parcelles

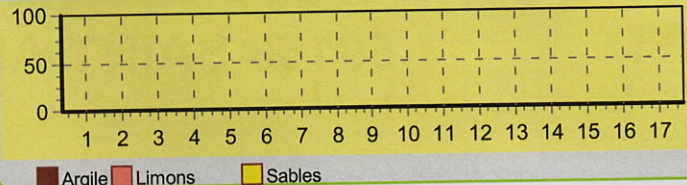
8 : LES SOUCHES	12	26550492	02/11/2022
9 : LA OU C'EST	2.5	25386305	22/11/2021
10 : DADA	13	25386307	22/11/2021
11 : LES LONGS CAMPS	3.5	25386309	22/11/2021
12 : PRIEUR	3	25386311	22/11/2021
13 : DERRIERE MAISON	12	25030923	23/11/2020
14 : PIECE EN FACE	6.5	25030925	23/11/2020

CEC

MOY. : Résultat = 12.8



GRANULO



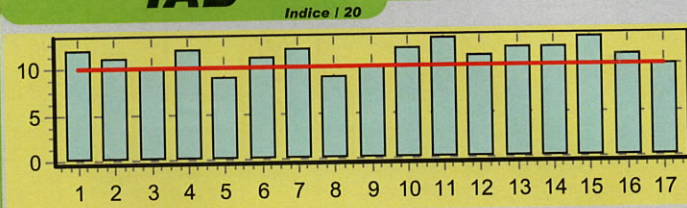
M.O. %

MOY. : Rés. = 3.6 Norme = 3.0



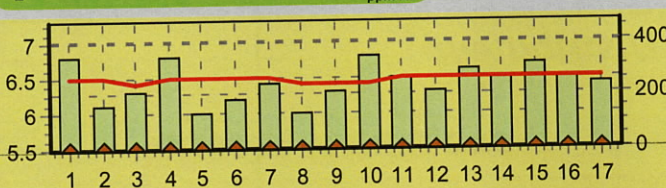
IAB

MOY. : Résultat = 11.2 Norme = 10



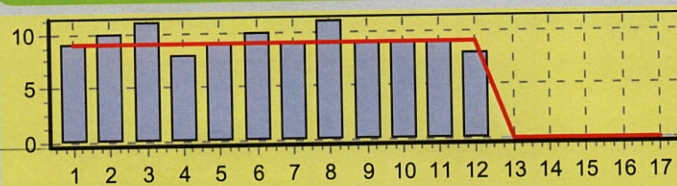
pH eau + Aluminium

MOY. pH : Rés. = 6.4 Norme = 6.5
MOY. Au : Rés. = 0.0 Seuil toxicité = 10



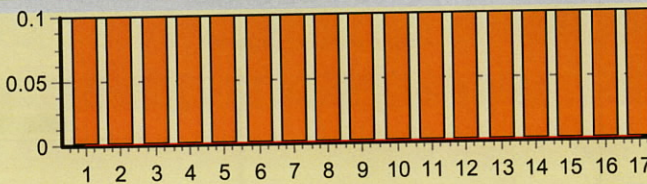
CIN

MOY. : Résultat = 9.3 Norme = 9



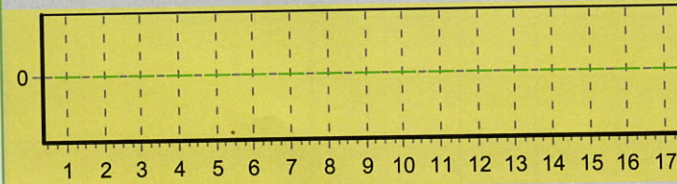
CaCO3 total %

MOY. : Résultat = 0.1



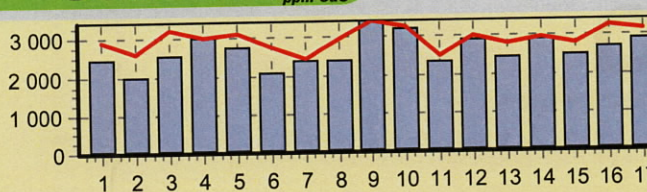
CaCO3 actif %

MOY. : Rés. = 0.0



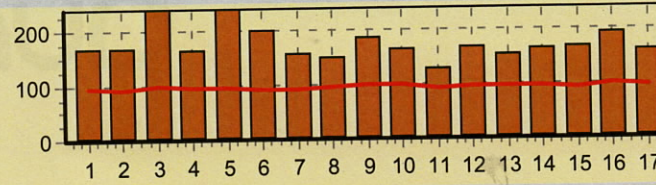
Calcium

MOY. : Rés. = 2653 Norme = 2965



Magnésium

MOY. : Rés. = 175 Norme = 95



SAS TERDICI VEGETAL
44 RUE DE LA HERVIERE
50800 COLOMBE
Code distributeur : 131440

Vos parcelles

15 : LE GRAND SILLON	13	25030927 23/11/2020
16 : LES SOUCHES	11	25030929 23/11/2020
17 : MARETTES	6.5	25030931 23/11/2020
18 :		
19 :		
20 :		
21 :		

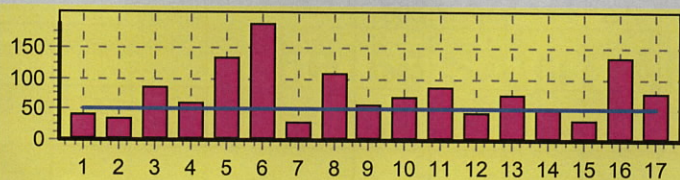
Vos parcelles

22 :
23 :
24 :
25 :
26 :

Phosphore

ppm P₂O₅ Olsen

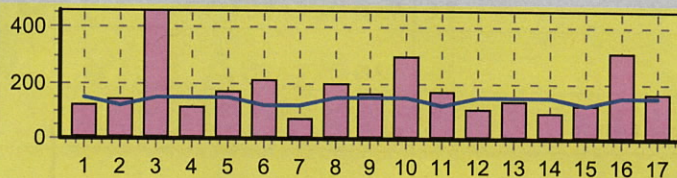
MOY. : Rés. = 77 Norme = 50



Potasse

ppm K₂O

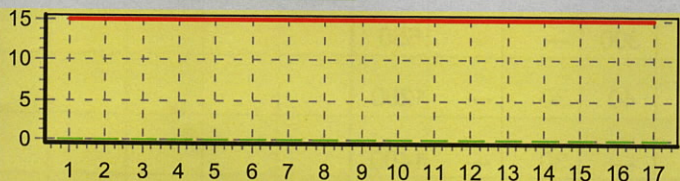
MOY. : Rés. = 179 Norme = 141



Nitrates

ppm N NO₃

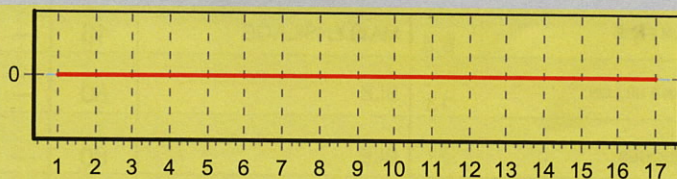
MOY. : Rés. = 0.0 Norme = 15.0



SO₃

ppm SO₃

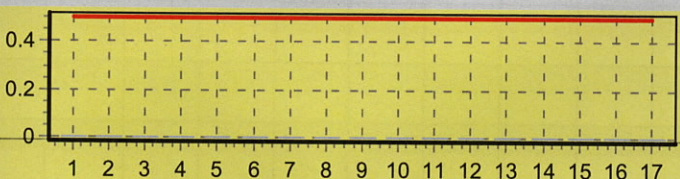
MOY. : Rés. = 0.0 Norme = 0.0



Sels Solubles

mmhos/cm

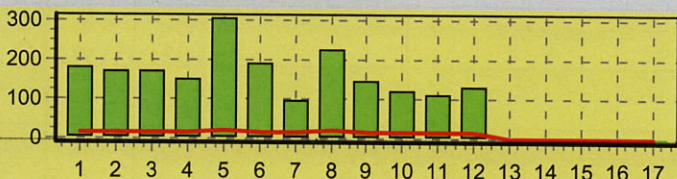
MOY. : Rés. = 0.0 Seuil maxi = 0.5



Fer

ppm Fe

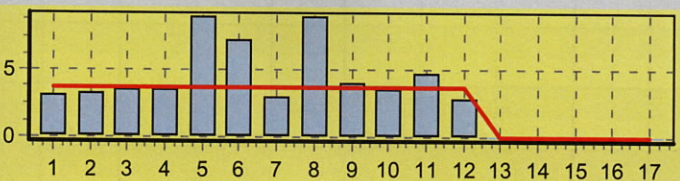
MOY. : Rés. = 166.8 Norme = 15.0



Zinc

ppm Zn

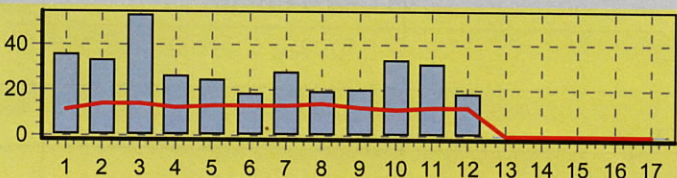
MOY. : Rés. = 4.7 Norme = 3.6



Manganèse

ppm Mn

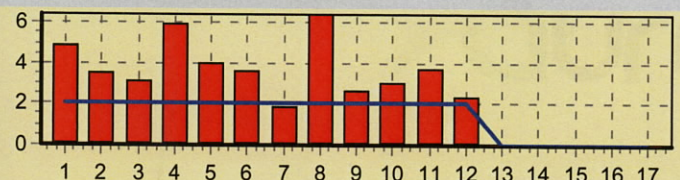
MOY. : Rés. = 28.0 Norme = 12.6



Cuivre

ppm Cu

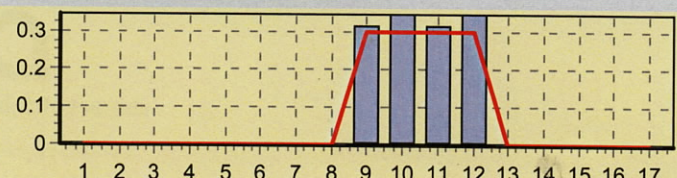
MOY. : Rés. = 3.7 Norme = 2.0



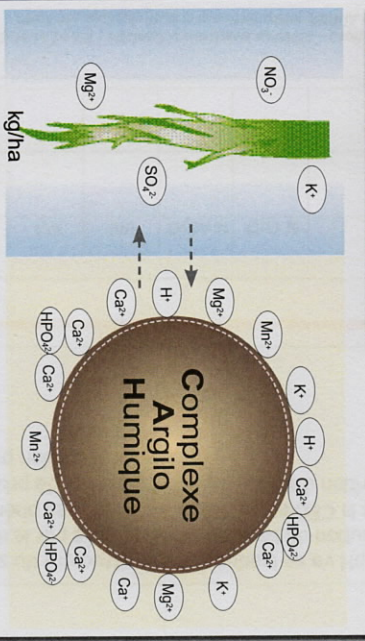
Bore

ppm B

MOY. : Rés. = 0.3 Norme = 0.3

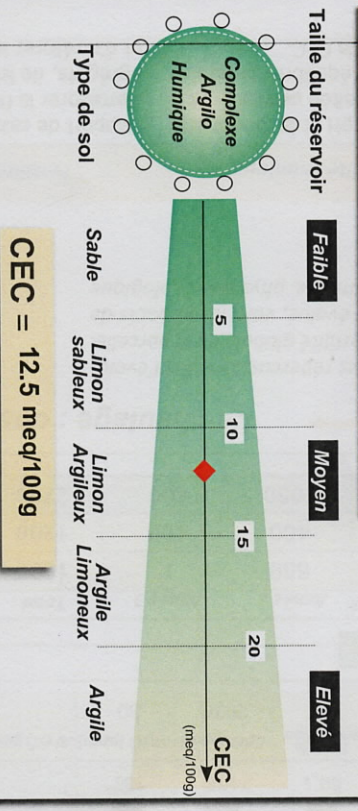


Equilibre chimique



L'équilibre chimique permet de vérifier si les proportions d'éléments nutritifs (%Ca²⁺, %K⁺, %Mg²⁺) sont optimum sur le complexe argillo-humique (voir tableau ci-contre).

Capacité d'Échange en Cations (CEC)



EQUILIBRE CHIMIQUE	Répartition des cations en % de la CEC		Taux de saturation
	Actuelle	Optimum	
H ⁺	19.9	< 10	80.1
Ca ⁺⁺	70.2		90
K ⁺	2.1		
Mg ⁺⁺	6.7		
Na ⁺	1.1		

Analyse chimique

Résultats (1)	Normes (2)	très faible	faible	un peu faible
pH eau	6.8	BILAN ACIDE BASE		
pH KCl	5.8			
Calcaire total (%)	0.1			
Calcium (CaO)	2458	ÉLÉMENTS MAJEURS		
Phosphore (P ₂ O ₅ -Oxalé)	42			
Potasse (K ₂ O)	122			
Magnésie (MgO)	167			
Sodium (Na ₂ O)	43	OLIGO-ÉLÉMENTS		
Zinc (Zn)	3			
Manganèse (Mn)	35.5			
Cuivre (Cu)	4.8			
Fer (Fe)	182.2			
Bore (B)				

	moyen	élevé	très élevé
Assimilabilité des réserves :			
● faible (risque de blocage élevé)			
■ moyenne (risque de blocage moyen)			
■ élevée (risque de blocage faible)			

Assimilabilité	Facteur de blocage
P	/
K	/
Mg	/
Assimilabilité	
Zn	/
Mn	/
Cu	/
Fe	/
B	/

MO et activité biologique

Résultats	Valeur souhaitable	Azote Total (%): 0.22		
		Faible	Moyen	Elevé
MO %	3.5			
IAB	12 / 20			
C/N	9.2			

Le taux de matière organique est satisfaisant (%MO = 3.5). Veillez à maintenir ce capital organique afin de préserver les propriétés physiques du sol (stabilité structurale, réserve en eau...).

La CEC correspond à la taille du complexe argilo-humique, réservoir en éléments nutritifs du sol. Elle est déterminée par la teneur et la qualité des argiles et de la matière organique.

Le taux de saturation correspond au niveau de remplissage de la CEC. Il est obtenu en faisant la différence "100 - % H⁺". H⁺ (taux d'hydrogène) représente l'acidité de réserve (en sol acide). En sol alcalin, le taux de saturation est généralement supérieur à 100 %.

Bilan acide base :

le pH du sol est satisfaisant mais la teneur en CaO est faible. Le chaulage d'entretien permettra de maintenir le pH à un niveau correct et de remonter la teneur en CaO. Cela devrait se traduire par une amélioration des propriétés chimiques du sol (mise en réserve et disponibilité des éléments).

Ratios d'équilibre

Résultats	Valeur souhaitable	Trop faible	Normal	Trop élevé
K ₂ O/MgO	0.7			
CaO/MgO	14.7			
Cu/MO	1.37			
P ₂ O ₅ /Zn	14.0			

Historique de fertilisation

	Culture	Rdt	Résidus	P ₂ O ₅	K ₂ O	Apport Minéral	Apport Organique
Antécédent	BLE	80	Entous	NON	NON	NON	NON
Précédent	MAIS ENSILAGE	15	Entous	NON	NON	NON	OUI
Nombre d'années sans apport P :	1						
Nombre d'années sans apport K :	1						

Informations sol

Type de sol : **LIMON ARGILLEUX**
 Profondeur : **Moyen**
 % cailloux : **Non**
 Terre fine : **3200 T/ha**

Prélèvement

Préleveur : **Lotic LEONARD**
 Type prélèvement : **CERCLE**
 Profondeur de prélèvement : **25 cm**
 Longitude : **O -1°14'49.361"**
 Latitude : **N 49°52'29.796"**
 Date de prélèvement : **14/11/2023**

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

LA CHAPELLE DU FEST 3 La Ferme
 50160 SAINT AMAND VILLAGES
 Parcelle : **FERME CONDE (12ha)**
 N° iiot :
 N° échantillon : **25362392**

Conseil chaulage (kg CaO / ha)

Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
400	850	1250
400	650	1050
400	/	400
1200	1500	2700

Apports organiques (conseillés / prévus) en kg MO / ha

Entretien MO conseillée	Correction MO conseillée	Apport total MO conseillée	Apports MO prévus (effluents...)
500	/	500	/
500	/	500	1600
500	/	500	/
1500	1500	1500	1600

Conseil chaulage :

Le conseil de chaulage est calculé en fonction du pH actuel, du % Ca/CEC et de l'objectif de pH. Cet objectif doit être atteint sur 3 ans avec 2700 Kg CaO / ha (ou équivalents CaO dans le cas d'utilisation de produits calco-magnésiens).

Conseil organique :

Le bilan humique annuel moyen est déficitaire : -540 kg MO/ha/an. Cela devrait se traduire par une légère diminution du %MO.L'apport organique conseillé permettra de maintenir le %MO à son niveau actuel. Le conseil d'apport est de 1500 Kg d'humus / ha sur 3 ans. La dose est calculée à partir du bilan humique prévisionnel (entretien). L'apport conseillé ne prend pas en compte les éventuels apports d'effluents d'élevage.

Conseil de fumure

Interprétation

COMIFER normes 2007/2009

1^{ère} culture

BLE 80 qx

Résidus : Entous

EXIGENCE CULTURE	Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Soufre SO ₃
Normes T renforcement	20	100	*	**
d'interprétation T impasse	70	150	*	**
Exportations	50	40	10	
Coefficient multiplicateur	1	1		
Conseil de fumure	50	40	---	30

2^{ème} culture

MAIS ENSILAGE 15 T

Résidus : Entous

EXIGENCE CULTURE	Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Soufre SO ₃
Normes T renforcement	50	150	*	*
d'interprétation T impasse	80	220	*	*
Exportations	65	180	30	
Coefficient multiplicateur	1.6	1		
Conseil de fumure	105	180	---	X

3^{ème} culture

BLE 80 qx

Résidus : Entous

EXIGENCE CULTURE	Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Soufre SO ₃
Normes T renforcement	20	100	*	**
d'interprétation T impasse	70	150	*	**
Exportations	50	40	10	
Coefficient multiplicateur	1	1		
Conseil de fumure	50	40	---	30

Tableau récapitulatif

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : * faible ** moyenne *** élevée

Conseils de fumure P K calculés selon les normes COMIFER 2007/2009.

	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO
Somme des exportations (1)	165	260	50
Conseil total (2)	200	260	---
Conseil moyen (2/3)	65	85	0
Renforcement / destockage (2)-(1)	+ 35		

Comment lire et interpréter votre analyse de sol ?



*Méthode d'analyses : CEC Meison (NF X 31.130). Matières organiques : carbone Anne x 1.72 (NF X31.109), pH eau : extraction eau, "acidité active" (NF X 31.103), pH KCl : extraction KCl "acidité totale" (NF X 31.104), CaCO3 total (NF x 31.105), CaCO3 actif (NF X 31.106), Na+ Mg2+, extraits à l'acétate d'ammonium (NF X 31.108), Phosphore : méthode Olsen (extraction bicarbonate de sodium), méthode Joré-Hébert (extraction oxalate d'ammonium, NF X 31.161). Oligos : Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au chélateo EDTA (NF X 31.120). Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.122). IAB : indice d'activité biologique calculé selon les paramètres régissant la vie microbienne du sol (pH, % CaCO3, % d'argile, % MO, régime de restitution des résidus de récolte, fréquence d'apports organiques).

Annexe Chaulage

DISTRIBUTEUR :

SAS TERDICI VEGETAL
44 RUE DE LA HERVIERE
50800 COLOMBE

Technicien : Fabien THOMAS
Code distributeur : 131440

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS
LA CHAPELLE DU FEST
50160 SAINT AMAND VILLAGES

Edité le : 05/12/2023

Code agriculteur : 559258

1. parcelle **FERME CONDE** surface **12** ha N° échantillon **25362392**

Cultures prévues

Année 1 : BLE
Année 2 : MAIS ENSILAGE
Année 3 : BLE

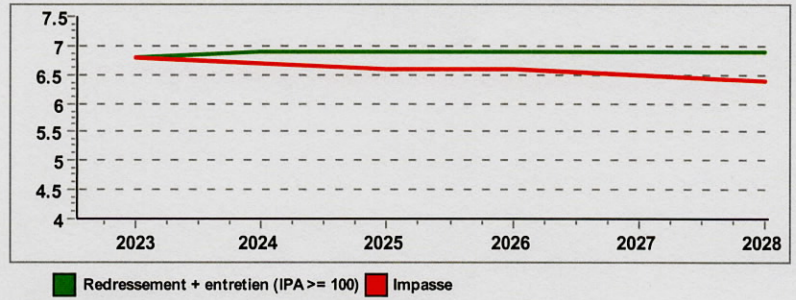
Caractéristiques de sol

Type de sol : LIMON ARGILEUX Profondeur : Moyen
Taux de cailloux : Un peu (<10%) Terre fine : 3200T/ha
CEC : 12.5 meq / 100g MO : 3.5 %

2. CEC et bilan acide base

Très élevé					
Elevé					
Satisfaisant					
Faible					
Très faible					
Résultats	6.8	80.1	2458	167	
Déterminations	pH eau	Taux de saturation	CaO (ppm)	MgO (ppm)	Al éch (ppm)
Valeur minimum	6.5	90	2930	80	

Evolution du pH sur 5 ans en fonction des différentes stratégies en amendement basique



3. Conseil chaulage

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Correction	850	650	/	1500
Entretien	400	400	400	1200
Total	1250	1050	400	2700

Le conseil de chaulage est calculé en fonction du pH actuel, du % Ca / CEC et de l'objectif de pH. Cet objectif devrait être atteint sur 3 ans avec 2700 Kg CaO / ha (ou équivalents CaO dans le cas d'utilisation de produits calco-magnésiens).

Le chaulage : des bases pour la fertilité des sols

Ces différentes stratégies ont des répercussions sur l'évolution du pH du sol et donc sur la fertilité globale de la parcelle. Au bout de 5 ans, les pH auront évolué, voici les impacts de cette évolution sur la fertilité chimique, physique, biologique et nutritive :

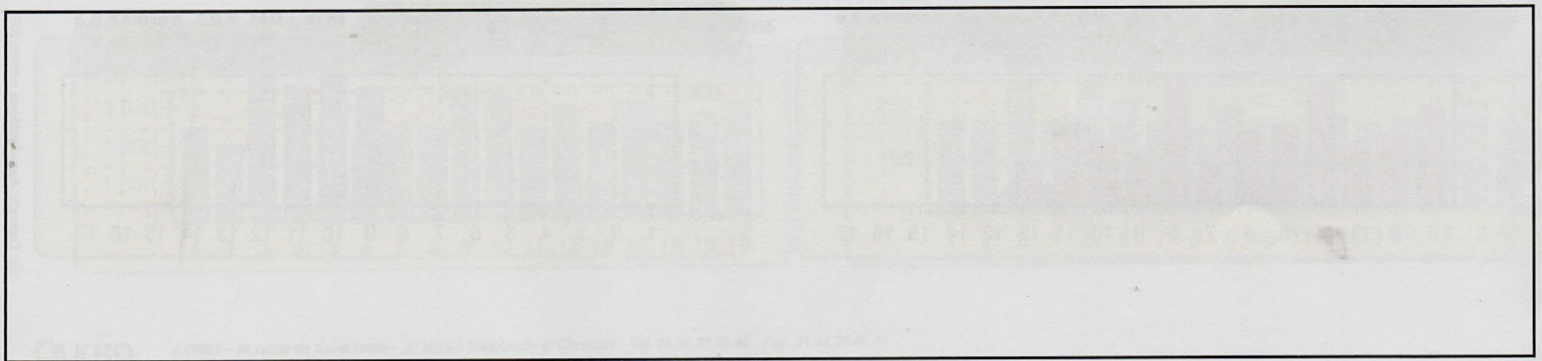
pH initial	6.8
pH final avec chaulage	6.9
pH final si impasse	6.4

Stratégie	Fertilité chimique	Fertilité physique	Fertilité biologique	Fertilité nutritive
Redressement + entretien (IPA >= 100) pH à 5 ans : 6.9	L'objectif de pH et la teneur en calcium souhaitée permettront d'assurer un équilibre chimique optimum de la CEC.	L'apport de calcium permettra d'améliorer la floculation des agrégats, de limiter la battance et d'améliorer la porosité du sol.	L'augmentation du pH permettra d'améliorer l'activité biologique du sol, même si d'autres facteurs inter agissent: la teneur en argile, la température et l'humidité du sol et le régime organique de la parcelle.	L'élévation du pH améliorera fortement l'assimilabilité du phosphore et l'augmentation de la teneur en calcium limitera les pertes de potassium par lessivage.
Impasse pH à 5 ans : 6.4	La baisse du pH va se traduire par une diminution du taux de saturation de la CEC et un risque accru d'apparition d'acidité de surface.	La structure du sol risque d'être fragilisée par le manque de calcium. Les phénomènes de battance, de prise en masse, voire d'érosion peuvent intervenir.	L'activité biologique du sol n'est pas optimum à ce niveau de pH et d'autres facteurs inter agissent: la teneur en argile, la température et l'humidité du sol et le régime organique de la parcelle.	L'assimilabilité des réserves nutritives n'est pas optimum, les apports de phosphore et de potassium sont mal valorisés.

4. Conseil produit

Type amendement	% CaO	% MgO	VN	IPA	Quantité produit année 1	Quantité produit année 2	Quantité produit année 3

ANNÉE 1		CULTURE		Eléments MAJEURS						Guide Oligo-éléments				
Parcelle	surface	Culture prévue	Rdt	N	P ₂ O ₅	K ₂ O	SO ₃	MgO	CaO	Zn	Mn	Cu	Fe	B
FERME CONDE	12	BLE	80	---	50	40	30	---	1250			A Surv		
EUGENE	13	COLZA D'HIVER	35	---	165	50	75	---	1150					
BALANCON	5	ORGE D'HIVER BRASSICOLE	75	---	50	---	25	---	1450	Imp	Souh	A Surv		
PIECE EN FACE	6	BLE	85	---	55	45	30	---	400		A Surv			
LES FORGES	11	BLE	80	---	---	---	30	---	1350		A Surv	A Surv		
PATRICK	13	BLE	82	---	---	---	30	---	1200		A Surv	A Surv		
13 HECTARES	13	BLE	85	---	55	55	30	---	700		A Surv	Imp		
LES SOUCHES	12	BLE	85	---	---	---	30	---	1350		A Surv			
LA OU C'EST	2.5	MAIS ENSILAGE	13	---	55	155	---	---	800	A Surv		A Surv		
DADA	13	MAIS ENSILAGE	13	---	65	95	---	---	650	Imp				
LES LONGS CAMPS	3.5	BLE	80	---	---	---	30	15	750			A Surv		
PRIEUR	3	BLE	80	---	50	40	30	---	1200		A Surv	A Surv		
DERRIERE MAISON	12	MAIS ENSILAGE	16	---	100	300	---	---	1200					
PIECE EN FACE	6.5	MAIS ENSILAGE	16	---	80	300	---	---	650					
LE GRAND SILLON	13	BLE	80	---	50	40	30	---	1200					
LES SOUCHES	11	BLE	80	---	---	---	30	---	1400					
MARETTES	6.5	MAIS ENSILAGE	18	---	75	215	---	---	1200					



ANNEXE 4

ANALYSES D'EFFLUENTS



ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE D'UN ENGRAIS DE FERME - EFFLUENT D'ELEVAGE

N° ECHANTILLON HA22-14439

Date de prélèvement : 04/04/2022

Date de réception : 07/04/2022

Date d'édition : 14/04/2022

N° de Dossier : 000163297

ADMINISTRATION/TIERS	AGRICULTEUR/ELEVEUR/RAISON SOCIALE
TIERS : GAEC FERME DES CHATAIGNIERS Région/dépôt : Nom technicien :	GAEC FERME DES CHATAIGNIERS LA FERME NEUVE 50160 LA CHAPELLE DU FEST
NUMERO de CLIENT LANO OU NUMERO D'ELEVAGE	50122003

CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

NOM DE L'ECHANTILLON	QUANTITE EPANDUE OU PREVUE/ha	Code	typologique
LISIER SCIURE DE BOIS	Tonnes ou m3 /ha		LPBL
TYPE DE PRODUIT : Lisier Pailleux ESPECE ANIMALE : Bovins Lait DUREE DE STOCKAGE/AGE "MOYEN" DE L'EFFLUENT : 6 mois			

RESULTATS DES ANALYSES

DETERMINATION	RESULTATS	UNITE	DETERMINATION	RESULTATS	UNITE
Matières sèches (MS)	7,0	% mat. brute	Azote ammoniacal (N-NH4)	2,46	% mat. sèches
Humidité (HTE)	93,0	% mat. brute	Azote organique (N organique)	2,14	% mat. sèches
Azote total (NtK)	4,60	% mat. sèches	Rapport N-NH4/N total	53,5	%
Anhydride Phosphorique (P2O5)	2,36	% mat. sèches	Rapport N organique/N total	46,5	%
Potasse (K2O)	4,64	% mat. sèches			

VALEUR AGRONOMIQUE DU PRODUIT (épandu à l'humidité de l'échantillon analysé)

ELEMENT FERTILISANT OU AMENDANT	QUANTITE APPORTEE PAR Tonne OU m3 DE PRODUIT BRUT EPANDU	QUANTITE EFFICACE TOTALE APPORTEE POUR UN EPANDAGE DE 30 T OU m3/ha	UNITE	PART DISPONIBLE (coefficients déjà appliqués aux calculs, en % du total)
Azote ammoniacal	1,7	52	kg/ha	La part disponible des fractions azotées dépend de très nombreux paramètres! (sol, culture, climat, épandage)
Azote organique	1,5	45	kg/ha	
Azote total (NtK)	3,2	97	kg/ha	
P2O5	1,7	51	kg/ha	100
K2O	3,2	96	kg/ha	100

ANALYSES COMPLEMENTAIRES ET REMARQUES





ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE D'UN ENGRAIS DE FERME - EFFLUENT D'ELEVAGE

N° ECHANTILLON HA24-0130

Date de prélèvement : 05/01/2024

Date de réception : 05/01/2024

Date d'édition : 11/01/2024

N° de Dossier : 000194532

ADMINISTRATION/TIERS

TIERS : GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

Région/dépôt :

Nom technicien :

AGRICULTEUR/ELEVEUR/RAISON SOCIALE

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

3 LA FERME NEUVE

MR GUILLET

50160 LA CHAPELLE DU FEST

NUMERO de CLIENT LANO
OU NUMERO D'ELEVAGE

50122003

CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

NOM DE L'ECHANTILLON ENGRAIS DE FERME

TYPE DE PRODUIT : Lisier Pur

ESPECE ANIMALE : Bovins Veaux

DUREE DE STOCKAGE/AGE "MOYEN" DE L'EFFLUENT : 9 mois

QUANTITE EPANDUE OU PREVUE/ha

Code typologique

Tonnes ou m3 /ha

LLBX

RESULTATS DES ANALYSES

DETERMINATION	RESULTATS	UNITE	DETERMINATION	RESULTATS	UNITE
Matières sèches (MS)	1,2	% mat. brute	Azote ammoniacal (N-NH4)	10,25	% mat. sèches
Humidité (HTE)	98,8	% mat. brute	Azote organique (N organique)	3,39	% mat. sèches
Azote total (NtK)	13,64	% mat. sèches	Rapport N-NH4/N total	75,1	%
Anhydride Phosphorique (P2O5)	2,18	% mat. sèches	Rapport N organique/N total	24,9	%
Potasse (K2O)	14,61	% mat. sèches			

VALEUR AGRONOMIQUE DU PRODUIT

(épandu à l'humidité de l'échantillon analysé)

ELEMENT FERTILISANT OU AMENDANT	QUANTITE APPORTEE PAR Tonne OU m3 DE PRODUIT BRUT EPANDU	QUANTITE EFFICACE TOTALE APPORTEE POUR UN EPANDAGE DE 30 T OU m3/ha	UNITE	PART DISPONIBLE (coefficients déjà appliqués aux calculs, en % du total)
Azote ammoniacal	1,2	36	kg/ha	La part disponible des fractions azotées dépend de très nombreux paramètres! (sol, culture, climat, épandage)
Azote organique	0,4	12	kg/ha	
Azote total (NtK)	1,6	48	kg/ha	
P2O5	0,3	9	kg/ha	100
K2O	1,7	51	kg/ha	100

ANALYSES COMPLEMENTAIRES ET REMARQUES



ANNEXE 5

CONTRAT DE DERATISATION ET LOCALISATION DES PIEGES



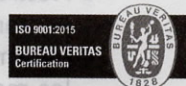
Manche
Calvados

CONTRAT DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Entre soussignés :

Nom : Gaec Ferme des Chataignes Cheptel : 50 122 003
 Adresse : 3, La Ferme Neuve Tél : Portable : 06 76 78 75 79
 CP : 50160 Commune : La Chapelle du Fest Mail :

Et FARAGO MANCHE CALVADOS – Entreprise agréés sous le n° BN00056 et certifié ISO9001 FR0007106-2
 il est convenu ce qui suit :



ARTICLE 1 – Objectif

Le bénéficiaire et Farago Manche Calvados conviennent d'une collaboration visant la prévention et la destruction contre :

- Les rongeurs (souris, surmulots) Les insectes

ARTICLE 2 – FARAGO MANCHE CALVADOS s'engage

▶ A procéder aux travaux aux adresses suivantes :

3, La Ferme Neuve - 50160 - La Chapelle du Fest

Descriptif des lieux :

- 4 Rabats de traite int ext
- Nurserie int ext
- Stockage Céréales int ext
- Stockage fourrage int ext
- Silos int ext
- int ext

▶ A assurer : 4 interventions par an pour la dératisation. Garantie de ré-intervention OUI NON
 interventions par an pour la désinsectisation. Garantie de ré-intervention OUI NON

▶ Plan de pose simplifié : oui non

▶ Mise en place de postes sécurisés : oui non

ARTICLE 3 – REGLEMENT

Le montant annuel de la prestation est fixé forfaitairement (voir facture). Payable en totalité après la 1^{ère} intervention. Le prix sera révisé annuellement.

ARTICLE 4 – RENOUELEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an. Il est tacitement reconductible (sauf pour les non professionnels). Toutefois chacune des parties peut dénoncer le contrat par lettre recommandée 1 mois avant son échéance.

ARTICLE 5 – FARAGO MANCHE CALVADOS est couverte au titre de la responsabilité civile par une police d'assurance.

ARTICLE 6 – Le bénéficiaire accepte sans réserve les conditions générales fixées par FARAGO MANCHE CALVADOS et énumérées au verso du présent contrat.

Observation :

Date : 28/06/2023 Pour FARAGO MANCHE CALVADOS
 Nom et signature : Etienne GAVART

Pour le souscripteur, « lu et approuvé »
 Nom et signature :

Fait en 2 exemplaires : FARAGO MANCHE CALVADOS et BENEFICIAIRE - Conditions générales au verso du présent contrat.

PLAN DE DERATISATION

